Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260203-D2026_08-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 janvier 2026

# N° D2026-08

---

**L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier,** à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 20/01/2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc GUÉGAN, Maire.**
**Présents :** GUÉGAN Jean-Luc, JOUSSE Fabien, CADIO Thierry (19h20), BLOUIN Xavier, GAUDIN Marie-Rose, LE CALVEZ Marie-Madeleine, LUCAS Roland, AOUNE Horida, ROSSIGNOL Aurélie, PUILLE Maryse.
**Nombre de conseillers en exercice :** 13 **Nombre de présents :** 10 **Procuration :** 0
**Secrétaire de séance :** AOUNE Horida

---

## SUBVENTION A L'OGEC DE LANVOLLON

---

Le Maire propose de reconduire à l'identique la participation de la Commune aux les frais de scolarité des élèves inscrits à l'école privée de LANVOLLON qui s'élève à 150 € par élève ce qui équivaut aux frais de fournitures scolaires par enfant au sein du RPI.

Tressignaux comptant 5 enfants scolarisés en classe maternelle et 9 élèves en classe primaire, la participation de la Commune s'élève à 2100 €.

Conformément à l'article L442-5-1 du Code de l'éducation Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré

- de verser 2100 euros à l'école privée de Lanvollon.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSENTION |
|---|---|---|---|
| 10 | 10 | 0 | 0 |

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Maire
Jean-Luc GUÉGAN